- amortisseur destiné à agir aux fins de course des éléments mobiles.
- 10 Carrosserie transformable d'après la revendication, caractérisée en ce que l'ouverture du réceptacle arrière et le déplacement des éléments mobiles de la toiture sont obtenus successivement à partir d'un dispositif à vis et écrou guidé dans lequel l'écrou engrène successivement avec des pignons reliés par des chaînes et des câbles, des arbres et des pignons coniques aux organes à commander.
- 11 Carrosserie transformable d'après la revendication et la sous-revendication 10, caractérisée en ce que la vis du dispositif à vis et écrou est commandée à la main par l'intermédiaire d'une manivelle agissant, par renvois coniques, sur des arbres reliés à la vis.
- 12 Carrosserie transformable d'après la revendication et la sous-revendication 10, caractérisée en ce que la vis du dispositif à vis et écrou est commandée au moyen d'un moteur électrique agissant par un réducteur à roue et vis sans fin, sur la vis avec interposition d'un dispositif limiteur d'efforts.
- 13 Carrosserie transformable d'après la revendication, caractérisée en ce que les glaces latérales arrière s'effacent lors du décapotage de la voiture, dans des réceptacles ménagés dans les côtés de la carrosserie, un dispositif de blocage étant prévu pour maintenir les glaces dans leur position levée ou dans une position intermédiaire et des joints étant placés entre le cadre et la glace pour assurer l'étanchéité.

- 14 Carrosserie transformable d'après la revendication, caractérisée en ce que l'étanchéité entre des éléments mobiles est obtenue par un fer à **U**, solidaire de l'un des éléments et disposé en regard et en dessous du joint existant entre ces éléments mobiles pour former gouttière et dont l'une des ailes s'appuie sur une partie déformable en caoutchouc fixée sur l'autre élément mobile.
- 15 Carrosserie transformable d'après la revendication, caractérisée en ce que l'étanchéité entre l'un des éléments mobiles et une partie fixe de la carrosserie est obtenue par un fer à **U**, solidaire de l'élément mobile et disposé en regard et en dessous du joint existant et pour former gouttière et dont l'une des ailes s'appuie sur une partie déformable en caoutchouc fixée sur la partie fixe.
- 16 Carrosserie transformable d'après la revendication, caractérisée en ce que la manœuvre d'un couvercle du réceptacle arrière et celle des éléments constituant la toiture de la carrosserie sont obtenues à partir d'un arbre moteur sur lequel sont montés des dispositifs sélecteurs de mouvement commandant respectivement et successivement l'ouverture et la fermeture du réceptacle arrière et le déplacement des éléments mobiles de la toiture de manière que ces opérations aient lieu dans un ordre convenable.

Georges Auguste PAULIN.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.